Retraites

Les mobilisations ont un peu limité la casse, les luttes sont devant nous pour reconquérir nos droits

Les retraites concernent tous les actifs. Avec les contreréformes de 2003, aggravées en 2010, nous travaillerons plus longtemps et partirons avec des retraites considérablement amputées.

Le système de la décote, introduit par la loi de 2003 pour les fonctionnaires (dès 1993 pour les salariés du privé), est particulièrement meurtrier : elle a pour fonction de pénaliser une deuxième fois ceux qui partiront en retraite sans avoir atteint, soit la durée de cotisation exigée, soit l'âge d'annulation de la décote. Cette pénalisation atteindra, en 2015, 1,25 % par trimestre manquant, soit 5% par an !

Les femmes sont particulièrement touchées : ce sont le plus souvent elles qui ont du interrompre leur carrière, et plus longtemps. C'est elles qui seront le plus touchées par la mesure qui conditionne l'obtention du minimum garanti au fait d'avoir tous ses trimestres ou d'attendre l'âge d'annulation de la décote pour partir en retraite, c'est elles bien sûr qui sont les premières visées par la fermeture du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de 3 enfants ayant 15 ans de service. Un certain nombre de dispositions particulières sont toutefois temporairement maintenues (voir le site du SNASUB).

Aujourd'hui, la moitié des salariés qui partent en retraite avec une pension complète touchent moins de 1000 euros par mois, la pension moyenne étant de 1300 euros par mois et le minimum vieillesse de 700 euros par mois.

Cette nouvelle offensive fait partie d'un mouvement d'ensemble destiné à affaiblir les solidarités, à réduire la part de la richesse nationale affectée aux revenus du travail. Elle en annonce d'autres, notamment contre l'assurance maladie.

L'argument démographique

1960 : 4 actifs pour 1 retraité. 2000 : 2 actifs pour 1 retraité. 2040 : 1 actif pour un retraité. Les retraités de 2000 n'étaient pourtant pas plus pauvres que ceux de 1960. Pourquoi ? Parce que la richesse du pays a augmenté. Même dans un contexte où la part de la richesse globale allouée au salariat (salaires d'actifs et retraites) diminue au profit de la part des revenus du capital, les retraites ont bénéficié d'une partie de la croissance.

En 2050 comme aujourd'hui, comme hier, les retraites versées seront une part de la production de richesse de l'année. C'est le niveau du PIB et le rapport des forces sociales qui détermineront le niveau des pensions. Le nombre de retraités augmente, et le nombre d'actifs, en croissance jusqu'en 2010, devrait rester stable jusqu'en 2050.

Cependant, la productivité a été multipliée par 5 depuis 1960 : un actif de 2010 produit 5 fois plus de richesses qu'un actif de 1960. La productivité devrait encore doubler d'ici 2050.

L'argument des déficits

Le déficit pourrait atteindre 120 milliards en 2050 (soit 3 % du PIB, qui devrait alors être de 4000 milliards). Mais la suppression des niches fiscales pourrait rapporter de 70 à 50 milliards par an, la suppression du bouclier fiscal 10 à 15 milliards, la chasse à la fraude fiscale 30 à 40 milliards, la fin des exonérations des cotisations patronales 30 milliards. 10 % des dividendes versés aux actionnaires représentent 1% de PIB... 100 000 chômeurs en moins, c'est 1,3 milliard de cotisation en plus. On voit que les pistes ne manquent pas pour équilibrer le régime des retraites. C'est essentiellement une question de volonté politique.

Demain

La loi a été votée, mais il ne faut pas en douter : l'ampleur des mobilisations a évité des reculs plus importants encore (retraite par comptes notionnels, remise en cause de la règle des 6 derniers mois pour les fonctionnaires, etc). Les mobilisations ne sont pas prises à la légère par ceux qui voudraient de nouveaux reculs sociaux. Il y a tout juste un siècle, en 1910, le Parlement vota la première grande loi sur les retraites. Le patronat n'a jamais renoncé à son objectif d'en finir avec la protection sociale. Le combat continue.

La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations, sans décote, calcuilé sur le salaire des 6 dernieres mois, c'est possible et nous continuerons à nous battre pour !

Attention décote : le faux « taux plein »

La décote est une pénalité supplémentaire pour ceux qui ne totalisent pas les annuités de cotisations nécessaires pour une retraite à taux plein.

- leur retraite est dans un premier temps calculée au prorata des trimestres cotisés.
- de ce décompte il est soustrait une pénalité de 1,25 % par trimestre (soit 5 % par an) d'écart entre :
 - le départ en retraite et l'âge d'annulation de la décote,
- ou entre le nombre d'annuités requises et celles rassemblées : le calcul le plus «avantageux» est retenu, avec un maximum de 25 %).

En travaillant jusqu'à l'âge d'annulation de la décote, on s'exonère de la décote.

Aujourd'hui, on parle volontiers de « retraite à taux plein » à laquelle on arriverait en travaillant jusqu'à l'âge d'annulation de la décote. Ce « taux plein » est seulement le taux sans décote... c'est-à-dire la pension au prorata des années cotisées.